Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Travail
Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail
Date de publication: SHAB 24.09.2020
Numéro de publication: AB01-0000006811

Entité de publication
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl

Axalta Polymer Powders Switzerland Sàrl
CHE-105.674.028
Rue Saint-Joseph 25
1630 Bulle
Permis de travail en continu atypique
art. 24 de la loi sur le travail (LTr), art. 39 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)
No de référence: 20-005033
N° d'établissement: 66284870
Pan d'entreprise: Production matière plastique : secteur-Usine 1, 2, 3 et 4
Motif: Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (art. 28, al. 4 OLT 1)
Personnel: 32 H
Validité: 01.01.2021 – 31.12.2023
Complément à l'autorisation: Renouvellement
Autorisation pour: FR
Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.